FONDS DE COMMERCE A CEDER
SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE :

LJ : SAS KAIZEN

JUGEMENT DE LJ : 10 Novembre 2026

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

FONDS DE COMMERCE :

ADRESSE : Avenue des Alpes – SHOPPING PROMENADE RIVIERA - 06800 CAGNES/MER

ORIGINE DE PROPRIETE : Création

NOM COMMERCIAL :

CHIFFRE D'AFFAIRES du 21/03/2025 au 30/09/2026 : 219.469,00 €

DELAI POUR FAIRE OFFRE JUSQU'AU : Jusqu'au Lundi 14 Décembre 2026 à 12h00

PRIX MINIMUM SOUHAITE : 75.000,00 €

BAIL :

DUREE : 10 années à compter de la prise de possession (intervenue le 02/06/2025).

LOYER CONTRACTUEL ANNUEL DE BASE : 80.000,00 € Hors Taxes, Hors Charges /an payable trimestriellement d'avance.

LOYER ACTUEL TRIMESTRIEL : loyer + frais administratif + fond marketing + provision/charges & TF **= 26.230,83 € HT**

LOYER VARIABLE ADDITIONNEL : Différence positive éventuelle entre 8%HT du chiffre d'affaires et le loyer de base.

DÉPOT DE GARANTIE : 3 mois de loyers soit 20.000€

DESTINATION DES LOCAUX : Exploitation d'un salon de thé et vente de cookies

DESCRIPTION :
- une cellule commerciale dénommée « M10A » d'une surface GLA d'environ 67,51 m² située au niveau rez-de-chaussée
- une terrasse non couverte d'une emprise d'environ 28,61 m² à usage privatif.

LE BAILLEUR BÉNÉFICIE D'UN DROIT DE PRÉFÉRENCE LORS DE LA VENTE DU FONDS DE COMMERCE

CLAUSE DE SOLIDARITE INVERSÉE (PRENEUR/CESSIONNAIRE) : OUI (A l'ouverture de la procédure collective le débiteur indique 138.851,27€ de dette locative).

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au Lundi 14 Décembre 2026 à 12h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM : 75.000,00 €

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,

- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur après que son offre ait été retenue.

- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,

- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,

- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SAS KAIZEN.

- Attestation de l'offrant précisant qu'il se porte acquéreur en connaissance de cause de l'ensemble des clauses du bail et du montant à sa charge objet de la clause de solidarité inversée.

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.